



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

80 – 82 rue de Montreuil
75.011 PARIS
01.44.64.64.44
www.snui.fr

Communiqué de presse

Vendredi 17 Juillet 2009

Où en est le plan de relance ?

Le 4 Décembre, Nicolas Sarkozy détaillait son plan de relance pour l'économie. D'un coût budgétaire global de 26 milliards d'euros, ce plan visait notamment à accélérer le remboursement par l'Etat aux entreprises de ses dettes. Sur les 26 milliards d'euros annoncés, 11,5 milliards d'euros étaient ainsi constitués de remboursements par anticipation (c'est-à-dire avant les dates légalement prévues) de l'Etat à ses créanciers. En particulier, il s'agissait de rembourser plus rapidement les crédits de TVA : schématiquement, un crédit de TVA procède d'un excédent de TVA déductible, c'est-à-dire de la TVA payée par une entreprise sur ses achats, sur la TVA collectée, c'est-à-dire de la TVA contenue dans le prix de vente.

Sans revenir sur la discussion sur le fond du plan de relance, une question se pose : où en est-on aujourd'hui ? Disons-le, il est plus que probable que le seuil des 11,5 milliards d'euros soit largement dépassé. En effet, le montant des remboursements de crédits TVA au 30 Juin 2009 est déjà supérieur au 11,5 milliards d'euros du plan de relance.

Dans tous les services des impôts, un sentiment prévaut : l'administration fiscale est devenue une administration de dépenses... Et s'il est normal que l'Etat rembourse ce qu'il doit, il n'en demeure pas moins que ce plan de relance soulève de nombreuses questions.

Dans une crise de disponibilité de la liquidité, l'Etat s'est substitué aux banques pour injecter des liquidités dans l'économie quitte, et c'est là un problème, à sacrifier le contrôle, qui constitue pourtant une indispensable contrepartie au système déclaratif. Du fait des délais de remboursement toujours plus réduits et de la prééminence d'indicateurs tournés vers le remboursement (et de moins en moins vers le contrôle de la pertinence des demandes de remboursement), les décaissements se multiplient, tandis que le contrôle de la réalité des créances détenues sur l'Etat devient un objectif secondaire.

Parmi les divers schémas de fraude à la TVA figurent les crédits de TVA injustifiés ou fictifs. Cette fraude est largement connue, au point d'en inquiéter les Etats et la Commission européenne elle-même qui estiment que la fraude à la TVA représente à elle seule en Europe 10 % des recettes de cet impôt (c'est-à-dire potentiellement 13 à 14 milliards d'euros en France). C'est dire si l'enjeu est d'importance.

Il n'est pas question de dire ici que tous les crédits de TVA sont frauduleux, mais simplement de constater et de déplorer que, parmi les nombreuses demandes de remboursement de crédit de TVA, des abus ont été constatés. Mais pour quelques abus détectés, combien se faufilent et donnent lieu à remboursement au frais de la collectivité ? L'administration fiscale est-elle seulement en mesure de détecter cette fraude qui se développe à l'ombre de la crise et du plan de relance ?

Un constat s'impose : on ne donne pas à l'administration et à ses agents les moyens de procéder au contrôle nécessaire. Or, ouvrir les vannes sans contrôle n'est ni souhaitable sur le plan de l'efficacité économique (les sommes remboursées indûment n'ont en effet rien à voir avec la relance) ni juste sur le plan de la justice fiscale (les contribuables honnêtes paient pour les autres). Il est donc urgent de dresser un bilan exhaustif et qualitatif des sommes remboursées (par régime d'imposition, par activité...) et de rétablir un contrôle visant à détecter la fraude qui trouve là de nouveaux moyens de se développer.